Performance Polymers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ IRABOND 9924 B

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit IRABOND 9924 B

UFI: QF00-D08H-3007-4G10

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Apprêt.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur ITW Performance Polymers

Bay 150

Shannon Industrial Estate

Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285

customerservice.shannon@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé

humaine

Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Dange

Mentions de danger H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

IRABOND 9924 B

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des veux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Mentions de mise en garde supplémentaires

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre

sèche ou de la brume pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

STOT SE 3 - H335, H336

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

1-(3-methoxypropoxy) propyl acetate Numéro CAS: 88917-22-0 Numéro CE: 618-219-0 Classification Acute Tox. 4 - H302 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319

éthanol		5-10%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6	
Classification Flam. Liq. 2 - H225		

BUTANE-2-OL		5-10%
Numéro CAS: 78-92-2	Numéro CE: 201-158-5	
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319		

ACIDE PHOSPHORIQUE...% Numéro CAS: 7664-38-2 Numéro CE: 231-633-2 Classification Skin Corr. 1B - H314

 MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE
 <1%</th>

 Numéro CAS: 108-10-1
 Numéro CE: 203-550-1

 Classification
 Flam. Liq. 2 - H225

 Acute Tox. 4 - H332
 Eye Irrit. 2 - H319

 STOT SE 3 - H335
 STOT SE 3 - H335

MÉTHANOL		<1%
Numéro CAS: 67-56-1	Numéro CE: 200-659-6	
Classification		
Flam. Liq. 2 - H225		
Acute Tox. 3 - H301		
Acute Tox. 3 - H311		
Acute Tox. 3 - H331		
STOT SE 1 - H370		

ACÉTATE D'ÉTHYLE	<1%
Numéro CAS: 141-78-6 No	uméro CE: 205-500-4
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H336	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Eye Dam. 1 - H318

4.1. Description des premiers secours

Information généraleDéplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste. Garder la personne

touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires,

l'oxygène peut être nécessaire. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Si

la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin

immédiatement.

Ingestion Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le

vomissement n'entre pas des les poumons. Rincer la bouche. Donner beaucoup d'eau à

boire. Consulter un médecin immédiatement.

IRABOND 9924 B

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever immédiatement les

vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin

immédiatement.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec

beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition. Consulter un médecin.

Inhalation Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou

vomissements. Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la

peau.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des

distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

e contre appropriés.

un incendie

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les

contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. **de l'environnement**

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Tenir les matériaux combustibles éloignés du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des

déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévenir l'électricité statique e

Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Eviter tout déversement. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

éthanol

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

BUTANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 100 ppm 300 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ACIDE PHOSPHORIQUE...%

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 3 mg/m³

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 205 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

ACÉTATE D'ÉTHYLE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³ Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Utiliser une aspiration générale et locale antidéflagrante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Néoprène. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide. Couleur Incolore Odeur Solvant.

Point d'éclair 20°C Creuset fermé Setaflash.

Limites Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.3%(V) Limite supérieure supérieures/inférieures d'explosibilité/inflammabilité: 19%(V) d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Densité relative 0.93-0.97

Solubilité(s) Insoluble dans l'eau. Viscosité 10 mPa s @ 25°C

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 950 g/l de COV.

IRABOND 9924 B

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Brouillard d'acide phosphorique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 3 921,57

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 85 714,29

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (gaz ppm) 200 000,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 857,14

ETA inhalation 142,86

(poussières/brouillards mg/l)

Information générale Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des

problèmes de santé permanents.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Informations toxicologiques sur les composants

1-(3-methoxypropoxy) propyl acetate

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

IRABOND 9924 B

Écotoxicité Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les composants du produit ne

sont pas classés dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

éthanol

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - CE₅₀, 48 hours: 42mg/L (24hr) mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Biodégradation Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHYLISOBUTYLCÉTONE

Persistance et

MIBK - BOD-5=1.94-2.06goxygen/g

dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la

manipulation des déchets. Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales. Déchets classés comme déchets dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de

préférence en accord avec les autorités pour l'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 09

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2924

N° ONU (IMDG) 2924

N° ONU (ICAO) 2924

N° ONU (ADN) 2924

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BUTANOL-norm, PHOSPHORIC ACID...%)Nom d'expédition (IMDG)FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BUTANOL-norm, PHOSPHORIC ACID...%)Nom d'expédition (ICAO)FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BUTANOL-norm, PHOSPHORIC ACID...%)Nom d'expédition (ADN)FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (BUTANOL-norm, PHOSPHORIC ACID...%)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3
Risque subsidiaire ADR/RID 8
Code de classement ADR/RID FC
Etiquette ADR/RID 3
Classe IMDG 3

Etiquette IMDG 8
Classe/division ICAO 3

Risque subsidiaire ICAO 8

Classe ADN 3

Risque subsidiaire ADN 8

Etiquettes de transport





14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II (ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) | | |
Groupe d'emballage (ICAO) | | |
Groupe d'emballage (ADN) | | |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-C

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes •3WE

d'intervention d'urgence

338

Numéro d'identification du

danger (ADR/RID)

000

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 10/02/2021

Révision 5

Remplace la date 06/05/2020

Numéro de FDS 20752

Mentions de danger dans leur H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

intégralité H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.